

Exigences formelles pour la partie orale
Examen de formation approfondie en psychiatrie de
consultation - Partie orale

Après acceptation du travail écrit, vous serez admis à l'examen oral.

Déroulement de votre examen

L'examen oral se compose de deux parties. Vous serez examiné pendant environ 50 min au total. Environ 25 minutes seront consacrées à la discussion du cas présenté dans le travail écrit déjà accepté. Ensuite, vous serez interrogé(e) pendant environ 25 minutes sur les consiliums que vous avez soumis : en général, vous présenterez 2 des 3 consiliums et un entretien professionnel aura lieu à ce sujet.

Envoi d'une liste de 100 consiliums

Envoyez une liste de 100 de vos consultations. Les informations suivantes seront consignées dans une liste Excel pour chaque consultation :

1. numéro d'ordre (1-100)
2. initiales du patient (ex. R.F.)
3. année de naissance du patient (ex. 1978)
4. diagnostic et diagnostic secondaire (ex. F43.21, F10.1)
5. date de la consultation (ex. 5.6.2012)
6. établissement de formation postgraduée où la consultation a été effectuée (ex. WTB clinique A)

1	2	3	4	5	6
numéro d'ordre	initiales du patient	année de naissance du patient	diagnostic et diagnostic secondaire	date de la consultation	établissement de formation postgraduée où la consultation a été effectuée (ex. WTB clinique A)
1	N.N.	2000	F20.0	02.03.2020	WTB Klinik A
2	A.B.	1975	F 43.21, F 10.1	12.12.2020	WTB Klinik B
3					
4					

Veuillez indiquer en plus, dans le cadre de la liste de tous les établissements de formation postgraduée, dans lesquels vous avez effectué du temps pratique.

- Nom(s) de l'établissement de formation postgraduée
- Responsable du site de FPC
- Dates / périodes des activités

Choix des consultations

A partir de cette liste, l'examineur choisira 3 consiliums que vous enverrez ensuite complets et anonymisés.

Les documents doivent à chaque fois être envoyés par e-mail au secrétariat de la SSCLPP sous forme électronique avant la date limite indiquée sur le site web.